

Fiche signalétique

Date de révision January 15, 2008	Préparée par Patti Rogers	Info technique 1-800-201-8822 ou support@mgchemicals.com
Adresse 9347 - 193 Street, Surrey, B.C., V4N 4E7	Urgence Appelez Canutec à frais virés en tout temps: 613-996-6666	

Pour les mises à jour, veuillez télécharger de www.mgchemicals.com,
ou télécopier vos demandes au 1-800-708-9888

Section 1: Identification du produit

Code de Fiche signalétique: 415

Nom: Ferric Chloride

Numéro d'article relatifs: 415-500ML; 415-1L; 415-4L; 415-20L

Emploi du produit: Pour attaquer chimiquement les plaquettes de circuits imprimés.

Section 2: Ingrédients dangereux

Numéro CAS	Nom chimique	Pourcentage par poids	ACGIH TWA	Osha PeI	Osha Stel
7705-08-0	chlorure ferrique	40	1 mg/m ³	indét.	indét.
7647-01-0	acide chlorhydrique	1	5 ppm	indét.	indét.

Section 3: Identification des dangers

Contact oculaire: Corrosif. Un contact avec le liquide causera des brûlures graves et des lésions cornéennes.

Contact cutané: Corrosif. Peut causer une irritation cutanée grave, avec risque de brûlures.

Inhalation: Peut irriter les membranes muqueuses et les voies respiratoires.

Ingestion: Peut être corrosif pour le tractus gastro-intestinal. Peut causer des brûlures chimiques dans la bouche, la gorge, l'œsophage et l'estomac.

Chronique: Une exposition répétée peut augmenter le charge corporelle de plomb, avec risque d'effets systémiques chroniques.

Section 4: Mesures de premiers soins

Contact oculaire: Retirer les verres de contact, s'il y a lieu. Rincer avec de l'eau ou une solution saline pendant 15 minutes. Consulter un médecin.

Contact cutané: Laver la peau avec de l'eau et du savon pendant 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation: Transporter immédiatement la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle; en cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissement. Si la victime est consciente, lui faire boire 1 ou 2 verres d'eau. Consulter un médecin.

Section 5: Mesures pour combattre les incendies

Temp. d'autoinflammation:	s.o.	Point d'éclair:	s.o.	Limites d'explosibilité dans l'air (inf.% / sup.%):	s.o.
Agents extincteurs:	s.o.				
Renseignements généraux:	Ce produit ne brûlera pas.				
NFPA:	Santé - 2	Inflammabilité - 0	Réactivité - 2		
HMIS:	Santé - 2	Inflammabilité - 0	Réactivité - 2	Codes SIMDUT: E	

Section 6: Mesures en cas de rejet accidentel

Méthode d'endiguement et de nettoyage:	Bien aérer l'endroit. Porter l'équipement de protection individuelle approprié. Répandre un composé absorbant sur le produit déversé, puis le ramasser avec un balai et le placer dans un contenant de plastique. Essuyer les résidus avec un serviette de papier, et la jeter dans le contenant. Laver le lieu du déversement avec de l'eau et du savon.
---	---

Section 7: Manipulation et stockage

Manipulation:	Se laver à fond après manipulation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer ni inhaler. Ne pas exposer le contenant à la chaleur ou aux flammes.
Stockage:	Protéger contre le gel. Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin de toute substance incompatible.

Section 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Voies d'absorption:	Yeux, ingestion, inhalation et peau.
Ventilation:	Prévoir une ventilation aspirante (générale ou locale) suffisante pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition permises.
Équipement de protection individuelle:	Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes étanches contre les agents chimiques. Porter les vêtements de protection nécessaires pour prévenir tout contact avec la peau. Au besoin, porter un respirateur approuvé par NIOSH.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

État physique:	liquide	Odeur:	inodore	Solubilité:	miscible	Taux d'évapore.:	lent		
Point d'ébullition:	110°C	Densité:	1,43	Tension de vapeur:	1	Densité de vapeur:	indét.	pH:	1

Section 10: Stabilité et réactivité

Stabilité:	Stable à des températures et pressions normales.
Conditions à éviter:	Substances incompatibles.
Substances incompatibles:	Alcalis et comburants; corrosif pour les métaux.
Risque de polymérisation brutale:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition:	Un contact prolongé avec des métaux peut générer de l'hydrogène gazeux inflammable.

Section 11: Renseignements toxicologiques

Sensibilisation:

(effets d'une exposition répétée) Non

Cancérogénicité:

(risque de cancer) Non

Tératogénicité:

(risque de malformations congénitales) Non

Toxicité reproductive:

(risque de stérilité) Dose toxique min.: 29 mg/kg (rat)

Mutagénicité:

(risque d'effets génétiques héréditaires) Non

Concentrations létales: Ingestion (DL₅₀): 4500 mg/kg (rat) Inhalation (CL₅₀): indét. Peau (DL₅₀): indét.

Section 12: Renseignements écologiques

Renseignements généraux: Éviter tout ruissellement vers les égouts pluviaux ou sanitaires se déchargeant dans des cours d'eau. L'eau de ruissellement peut porter atteinte à l'environnement.

Données sur l'impact environnemental (pourcentage par poids):

CFC: 0 HFC: 0 Solvant chl.: 0 COV: 0 HCFC: 0 PDO: 0

Section 13: Techniques d'élimination

Renseignements généraux: Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur. L'eau de ruissellement peut porter atteinte à l'environnement.

Section 14: Renseignements sur le transport

Voie terrestre: (moins de litre)

consumer commodité, ORM-D.

Voie terrestre: (plus de litre)

L'expéditeur doit être entraîné et certifié en les régulations de CFR 49, les règlements de TDG (Canada).

Voie aérienne:

L'expéditeur doit être entraîné et certifié en les régulations de IATA.

Voie maritime:

L'expéditeur doit être entraîné et certifié en les régulations de IMDG.

Section 15: Renseignements réglementaires

Santé Canada

Les étiquettes et contenants utilisés pour ce produit sont conformes au Règlement sur les produits chimiques et contenants destinés aux consommateurs.

Environnement Canada

Les agents chimiques contenus dans ce produit sont répertoriés dans la Liste intérieure des substances de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Ce produit ne contient aucune substance appauvrissant la couche d'ozone.

Industrie Canada

L'étiquetage, l'identification du produit, la déclaration de quantité nette, la dimension minimale des caractères d'imprimerie et l'emballage de ce produit sont tous conformes aux règlements et à la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation. Conformément aux interdictions du chapitre 4, ce produit contient la quantité nette déclarée.

Section 16: Autres renseignements

Définitions: s.o. = sans objet, indét. = indéterminé, PDO = potentiel de destruction de l'ozone

Dénégation: Les renseignements contenus dans le présent document ont été rédigés de bonne foi par un personnel technique compétent, et sont fournis à titre indicatif pour la manipulation du produit. Ils ne doivent pas être considérés comme complets, les méthodes et conditions d'emploi et de manipulation pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée et M.G. Chemicals Ltd. ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, pertes, blessures corporelles ou dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche signalétique est en vigueur pour trois ans.